

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319487

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention de coopération 2018-2020 entre le département des
Bouches-du-Rhône et Pôle emploi**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle et sociale, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 35, la Commission permanente du 15 décembre 2017 a adopté la convention de coopération avec Pôle emploi pour la période triennale 2018-2020.

Cette convention est rédigée en deux titres. Le titre 1 est consacré au partenariat relatif à la démarche globale d'accompagnement et plus spécifiquement dans son article 1.4 à la prestation d'accompagnement global permettant la prise en charge coordonnée des besoins sociaux et professionnels.

Compte tenu des résultats très satisfaisants de ce dispositif avec un taux de sortie emploi de 31 % en 2017 et sur proposition de Pôle emploi, il convient, par avenant, d'augmenter d'un poste le nombre de conseillers de Pôle emploi dédiés à cet accompagnement, portant à 40 le nombre total de conseillers.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL